



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! **adoptera le 1^{er} octobre 2018 à 20h00** à la salle de l'édifice municipal située au 95, rue Saint-Charles à Saint-Louis-du-Ha! Ha! **un règlement** ayant pour objet :

Règlement 394 concernant le code d'éthique des employés municipaux

En vertu des dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la Municipalité doit adopter par règlement un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider leur conduite selon les mécanismes d'application et de contrôle prévus à cet effet.

Tous ceux et celles qui veulent assister à l'adoption de ce règlement peuvent le faire en se présentant à la salle municipale le lundi 1^{er} octobre prochain à 20h00.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 10^e jour de septembre deux mille dix-huit.

Mélanie Gagné, secrétaire-trésorière